

# ASSEMBLÉE NATIONALE

23 novembre 2023

---

POUR CONTRÔLER L'IMMIGRATION, AMÉLIORER L'INTÉGRATION - (N° 1855)

**RETIRÉ AVANT DISCUSSION**

## AMENDEMENT

N ° CL866

présenté par

M. Vallaud, Mme Untermaier, M. Saulignac, M. Delaporte, Mme Karamanli, M. Philippe Brun,  
Mme Keloua Hachi, M. Vicot et les membres du groupe Socialistes et apparentés

-----

### ARTICLE 1ER HA

Substituer au mot :

« sont »

les mots :

« peuvent être ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement du groupe socialistes et apparentés, vise à inscrire dans la loi le principe suivant lequel les droits universitaires ne peuvent être majorés pour les étudiants étrangers.

Il s'agit donc de faire l'inverse de ce qu'a fait le Sénat.

La France serait perdante à jouer la carte des discriminations visant les étudiants étrangers alors qu'ils apportent une richesse à notre système universitaire.